



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE
Commission « Lois du Jeu – Appels »

- CIRCULAIRE 13.03 JUILLET 1998 -

EXECUTION DES COUPS FRANCS AVEC MUR

REPONSE A UNE QUESTION POSEE PAR LA DNA A LA COMMISSION D'ARBITRAGE DE LA FIFA

QUESTION :

Tous les joueurs de la défense se trouvant à la distance réglementaire de 9,15 m, l'arbitre a donné le signal. Les joueurs de l'attaque (trois, par exemple) ont mis au point une tactique pour tenter de désunir le mur. Très rapidement, le premier attaquant passe au-dessus de la balle sans la toucher, un second en fait autant immédiatement après, ce qui a pour effet de faire avancer un ou deux défenseurs, et le troisième attaquant frappe dans la balle qui est déviée par un défenseur ne se trouvant plus à distance réglementaire. Doit-on considérer, qu'en mettant au point cette tactique, les attaquants ont pris le risque de jouer la surprise et l'arbitre doit-il laisser jouer sans intervenir . Ou plutôt : l'arbitre doit-il intervenir, adresser un avertissement à l'intention du ou des défenseurs qui ont avancé avant que la balle n'ait bougé et faire rejouer le coup franc ?

REPONSE :

Le coup franc direct tiré de cette façon est correct et les joueurs qui forment un mur à une distance de 9,15 m depuis le ballon ne devront pas avancer. L'arbitre peut faire recommencer le coup si le ballon frappe un des défenseurs qui se sont avancés. Les joueurs en question peuvent être avertis s'ils s'avancent une nouvelle fois avant que le ballon n'ait bougé.

PRECISIONS DNA

A - Lors de l'exécution d'un coup franc avec formation d'un mur

- Si la défense ne respecte pas la distance réglementaire, le but est marqué. But accordé.
- Le ballon sort en ligne de but ou en coup de pied de coin ou revient en jeu ou est stoppé par le gardien : le coup franc doit être recommencé.

B - La DNA apportera une attention toute particulière à l'exécution des coups francs aux environs immédiats de la surface de réparation ou à l'intérieur de celle-ci.

N.B. Dans la pratique, il s'avère que bien souvent c'est la distance d'élan prise par le tireur qui doit guider l'intervention de l'arbitre. Si le tireur prend beaucoup d'élan, l'arbitre peut arrêter l'action avant le botté du ballon. Si le tireur ne prend que peu d'élan, l'arbitre opère comme en **A**.